



LE RÉGIME D'ASSURANCE DE LA  
FIDUCIE DE SOINS DE SANTÉ  
**AU BÉNÉFICE D'EMPLOYÉS  
DE L'OSSTF/FEESO**



## À titre de membre de l'OSSTF/FEESO, vous pourriez être admissible au régime d'assurance de la Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) de l'OSSTF/FEESO.

Le régime comporte les garanties suivantes :



Assurance vie de base et assurance pour mort et mutilation accidentelles (MMA) de base pour vous-même.



Assurance vie facultative et assurance MMA facultative pour vous-même et votre conjoint ou conjointe et assurance vie facultative pour enfant.



Assurance maladie complémentaire (y compris l'assistance voyage) pour vous-même et vos personnes à charge admissibles pour les frais médicalement nécessaires.



Assurance dentaire pour vous-même et vos personnes à charge admissibles pour les frais nécessaires admissibles.

L'assurance vie de base et l'assurance MMA de base sont obligatoires pour tous les membres admissibles actifs, quel que soit leur ETP.

Les assurances maladie, dentaire, vie facultative et MMA facultative sont offertes en option à tous les membres actifs admissibles. Si vous choisissez de participer à l'assurance maladie et/ou dentaire, vous devrez payer la cotisation requise du membre à partir de votre date d'admissibilité. Une fois que votre choix de participer à l'assurance maladie et/ou dentaire a été traité, vous pourrez présenter des demandes de règlement pour les frais admissibles engagés à partir de votre date d'admissibilité.



## À propos du régime

Le régime d'assurance est parrainé et géré par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO. Le conseil d'administration de la FSSBE est composé de représentantes et de représentants de l'OSSTF/FEESO, de l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario et du gouvernement provincial. La FSSBE a un seul rôle : fournir de l'assurance vie, maladie et dentaire aux membres admissibles et à leurs familles. Pour en savoir plus, consultez le [osstfbenefits.ca/fr](https://osstfbenefits.ca/fr).



## À votre service avant tout

Le régime d'assurance de la FSSBE de l'OSSTF/FEESO est conçu sur mesure pour les membres admissibles de l'OSSTF/FEESO. C'est un régime qui vous procurera, à vous et à votre famille, une protection financière appréciable. Pour plus d'information à propos de ce régime (admissibilité, échéance pour l'inscription, cotisations, questions), consulter le site Web [osstfbenefits.ca](https://osstfbenefits.ca).

Une fois inscrit, le membre pourra consulter le portail des membres du RAEO au [membre.raeo.com](https://membre.raeo.com) pour connaître tous les détails du régime comme les frais admissibles, exclusions, demandes de règlement et cotisations requises.

L'année de couverture commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août, à moins d'indication contraire. Le régime ne comporte ni franchise ni période probatoire. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent.



## À propos de ce guide

Ce guide a pour but de vous donner une vue sommaire du régime d'assurance collective de la FSSBE de l'OSSTF/FEESO. Il ne donne pas une description complète du régime. En cas de divergence entre ce guide et le livret d'assurance décrivant les garanties du régime, le contenu du livret d'assurance aurait préséance. Il est toujours préférable de vérifier votre couverture avant d'engager des frais importants.

# COMPRENDRE VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE

Voici comment la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, le RAEO, la Manuvie et votre employeur appuient votre régime, pour vous-même, vos personnes à charge admissibles et vos collègues de l'OSSTF/FEESO.



## Le promoteur de votre régime : FSSBE de l'OSSTF/FEESO

Gère, gouverne et protège votre régime pour que votre assurance reste abordable, accessible et durable.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO est responsable de la surveillance du régime, y compris la conception de ce dernier, l'admissibilité au régime et les activités des fournisseurs de services comme :

- **Le RAEO** (administrateur);
- **La Manuvie** (payeur de demandes de règlement/assureur pour l'assurance vie);
- **La Teachers Life** (assureur de l'assurance MMA);
- **CUBIC Health** (processus d'autorisation préalable de médicaments spécialisés FACET).

*Remarque : Votre FSSBE de l'OSSTF/FEESO est différente et distincte de votre syndicat.*

## Rôle concernant vos primes :

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO surveille l'ensemble des dépenses pour faire en sorte qu'elles ne dépassent pas le financement disponible (c.-à-d. le financement par ETP établi dans la convention collective négociée par l'OSSTF/FEESO, l'ACSPQ et le ministère de l'Éducation) et les cotisations versées par les membres pour l'assurance. Pour assurer la viabilité du régime, la FSSBE de l'OSSTF/FEESO peut avoir à apporter des changements à la conception ou à l'administration du régime, et/ou à augmenter les primes payées par les membres.

## Au nom de la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, ces fournisseurs de service sont responsables des activités suivantes :



## Le gestionnaire de votre régime : RAEO

Administre le régime et établit vos feuillets d'impôts, le cas échéant.

Le RAEO recueille et traite les données sur les membres du régime qui lui sont remis par votre conseil scolaire/employeur pour lancer le processus d'inscription et gérer vos garanties d'assurance maladie, dentaire, vie et MMA, selon votre admissibilité.

Le RAEO répond à vos questions sur l'inscription au régime, l'admissibilité, les garanties, les primes, l'assurance vie, l'assurance MMA et les demandes de règlement d'assurance maladie et dentaire.



## Votre payeur de demandes de règlement : Manuvie

Souscrit l'assurance vie et traite et rembourse les demandes de règlement d'assurance maladie, dentaire et vie, conformément aux dispositions du régime établi par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO.

La Manuvie traite et rembourse les demandes de règlement admissibles présentées par vous ou vos fournisseurs de services.

(Teachers Life est l'assureur pour l'assurance MMA.)



## Le gestionnaire de votre régime : RAEO

### Rôle concernant vos primes :

Votre conseil scolaire/employeur verse le financement par ETP au RAEO.

Le RAEO perçoit aussi des paiements de votre part pour la FSSBE de l'OSSTF/FEESO (c.-à-d. toute part du membre ou contribution/prime du membre pour vos garanties comme l'assurance vie facultative, contribution du membre aux primes d'assurance maladie et/ou dentaire, les frais d'assurance pour les membres qui sont en congé).

Le RAEO envoie les contributions de membres et le financement par ETP requis à la Manuvie au nom de la FSSBE pour couvrir le coût de vos garanties.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO paie des frais d'administration au RAEO pour la prestation de ces services.



## Votre payeur de demandes de règlement : Manuvie

### Rôle concernant vos primes :

La Manuvie utilise les contributions de membres et le financement par ETP requis pour couvrir les coûts de remboursement de vos demandes de règlement.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO paie des frais d'administration à la Manuvie pour la prestation de ces services.

Par exemple, si la Manuvie rembourse 100 \$ à un membre du régime pour une demande de règlement admissible d'assurance maladie ou dentaire, la FSSBE de l'OSSTF/FEESO rembourse 102,20 \$ à la Manuvie.



## Votre employeur : Conseil scolaire/ administration scolaire/autre

### Administration de votre situation d'emploi et de vos renseignements personnels.

Votre employeur est chargé de déclarer régulièrement votre situation d'emploi et vos données démographiques au RAEO, y compris votre :

- Nom;
- Votre date de naissance;
- Adresse postale;
- Téléphone;
- Situation d'emploi et/ou de congé;
- Équivalent temps plein (ETP);
- Adresse électronique au conseil scolaire.

Si votre nom, votre adresse postale ou votre numéro de téléphone change, il est important d'en aviser votre employeur. Vous veillez ainsi à ce que votre employeur déclare les renseignements les plus à jour au RAEO.

### Rôle concernant vos primes :

Avec l'information fournie par votre employeur et conformément aux règles établies par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, le RAEO peut déterminer votre admissibilité, traiter votre inscription et calculer toute contribution/prime du membre que vous devez payer.





## Le régime dans son ensemble

Financement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les primes des assurances maladie et dentaire sont payées à 94 % par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO pour les membres actifs à 1,0 ETP.</li><li>• Financement au prorata pour les membres actifs à moins de 1,0 ETP (le membre paie la différence de prime).</li><li>• La prime des assurances vie et MMA de base est payée à 100 % par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO.</li><li>• La prime de garanties facultatives est payée par le membre.</li><li>• Si vous avez un poste de suppléance à long terme (SLT), un poste de travailleur ou travailleuse en éducation en affectation à long terme ou si vous enseignez dans un programme scolaire de jour pour adultes, consultez le site <a href="https://osstfbenefits.ca/fr/faq/#who-is-eligible">osstfbenefits.ca/fr/faq/#who-is-eligible</a> pour en savoir plus au sujet de votre admissibilité.</li></ul>
Ce à quoi vous êtes admissible	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurance vie de base et assurance MMA de base obligatoires pour tous les membres admissibles actifs.</li><li>• Assurance maladie et dentaire facultative pour tous les membres admissibles actifs.</li></ul>
Maximum viager	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun maximum (à moins d'indication contraire)</li></ul>
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100 % (à moins d'indication contraire, sous réserve des coûts provinciaux moyens, également appelés frais raisonnables et habituels lorsqu'ils sont fournis par un praticien agréé admissible).</li></ul>
Fin de la couverture	<ul style="list-style-type: none"><li>• La couverture prend fin (1) à la retraite ou la démission du membre ou (2) à la fin de son admissibilité (p. ex. la fin de son poste de SLT), selon ce qui se produit en premier.</li></ul>
Année de couverture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août, à moins d'indications contraires.</li></ul>



## Assurance mort et mutilation accidentelles (MMA) de base

Assurance vie de base	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 x salaire, maximum de 400 000 \$</li><li>• Réduction de 50 % à 65 ans</li></ul>
MMA de base	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant équivalant à l'assurance vie de base</li></ul>
Assurances vie et MMA facultatives du membre/du conjoint ou de la conjointe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurances vie et MMA du membre et du conjoint ou de la conjointe jusqu'à 400 000 \$ (par unités de 10 000 \$)</li><li>• Aux frais du membre, tarif basé sur l'âge et le sexe</li></ul>
Assurance vie facultative pour enfant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurance vie facultative pour enfant, jusqu'à 25 000 \$, aux frais du membre</li></ul>





## Médicaments sur ordonnance

- Carte de paiement direct des frais de médicaments
- Liste de médicaments et médicaments essentiels au maintien de la vie
- Substitution obligatoire de médicaments génériques (équivalent thérapeutique le moins cher)
- Participation obligatoire au programme de gestion des médicaments de spécialité
- Un programme d'autorisation préalable est requis pour les médicaments de spécialité et certains médicaments pour le diabète.
- Plafond de frais d'ordonnance basé sur les maximums raisonnables et habituels (12 \$ présentement)
- Médicaments d'entretien – maximum de 6 frais d'ordonnance/12 mois/médicament
- Fournitures pour diabétiques (frais raisonnables et habituels)
- Vaccins préventifs qui ne sont pas disponibles en vente libre
- Médicaments contre la stérilité – maximum de 18 000 \$ la vie durant
- Médicaments pour dysfonction sexuelle – 500 \$ par année de couverture



## Soins de la vue

- Lunettes, lentilles cornéennes et interventions au laser
- Maximum de 500 \$ toutes les 2 années de couverture
- 1 examen de la vue toutes les 2 années de couverture



## Hospitalisation

- Hospitalisation en chambre à deux lits
- Comprend les frais de chambre à deux lits dans un établissement privé admissible au RASO



## Soins paramédicaux

(Plafonds \$ par année de couverture, sous réserve des coûts provinciaux moyens, également appelés frais raisonnables et habituels.)

*Les fournisseurs doivent être des praticien.ne.s agré.e.s par les organismes de réglementation appropriés dans le territoire où les soins et les services sont dispensés.*

Chiropratique	Jusqu'à 750 \$ par année de couverture
Diététique ou nutrition	Jusqu'à 300 \$ par année de couverture (frais combinés)
Massothérapie	Jusqu'à 750 \$ par année de couverture
Naturopathie	Jusqu'à 750 \$ par année de couverture
Ostéopathie	Jusqu'à 500 \$ par année de couverture
Physiothérapie	Jusqu'à 1 500 \$ par année de couverture
Podiatrie ou podologie	Jusqu'à 300 \$ par année de couverture (frais combinés)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Psychologie*</li><li>• Psychologue associé*</li><li>• Psychothérapie</li><li>• Thérapie familiale</li><li>• Travail social</li><li>• Conseiller clinicien</li><li>• Psychanalyse</li></ul>	Jusqu'à 2 000 \$ par année de couverture (frais combinés)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Orthophonie et audiologie</li><li>• Assistance en troubles de la communication</li></ul>	Jusqu'à 1 000 \$ par année de couverture (frais combinés)

\* Comprend les services d'un.e psychologue ou d'un.e psychologues associés.e titulaire d'un certificat d'inscription pour la pratique supervisée délivré par l'Ordre des psychologues et des analystes du comportement de l'Ontario.



## Assurance médicale lors de voyages (à l'étranger)

Traitements médicaux reçus d'urgence	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100 %</li><li>• Maximum de 60 jours/voyage</li><li>• Maximum de 5 000 000 \$ par personne à vie</li></ul>
Renvoi à l'étranger pour un traitement médical offert au Canada	<ul style="list-style-type: none"><li>• 50 %</li><li>• Maximum de 3 000 \$ toutes les 3 années civiles</li></ul>



## Fournitures et services médicaux

Services d'ambulance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport à l'établissement le plus proche</li> <li>• Ambulance aérienne comprise</li> </ul>
Glucomètres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 150 \$ par année de couverture</li> </ul>
Prothèses auditives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 4 000 \$ toutes les 4 années de couverture</li> </ul>
Orthèses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 750 \$ par année de couverture</li> </ul>
Chaussures orthopédiques (sur mesure)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 2 paires par année civile, maximum de 500 \$/paire</li> </ul>
Chaussures orthopédiques (de série)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 500 \$ par année de couverture, modifications et ajustements compris</li> </ul>
Soins infirmiers particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 50 000 \$ par année de couverture</li> </ul>
Bas de soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 paires par année de couverture</li> </ul>
Prothèses capillaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 500 \$ à vie</li> </ul>



## Assurance dentaire

Guide des tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide des tarifs à l'intention des praticiens généralistes pour l'année en cours dans la province de domicile</li> </ul>
Soins dentaires de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % – examen buccal, radiographies, obturations, autres</li> <li>• Examens périodiques tous les 9 mois</li> <li>• Examen complet et radiographies de la bouche tous les 24 mois</li> </ul>
Parodontie ou endodontie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % – traitements radiculaires et services connexes</li> <li>• 100 % – détartrage, aplanissement des racines, traitement des gencives, etc.</li> <li>• 10 unités par année de couverture pour le détartrage et l'aplanissement des racines</li> </ul>
Indemnité pour restaurations majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % – ponts, couronnes, dentiers, incrustations et onlays; maximum de 4 000 \$ par année de couverture</li> <li>• Un remplacement de couronnes, onlays ou de dentiers toutes les 3 années de couverture</li> <li>• Les implants ne sont pas admissibles. Si l'on opte pour un implant quand un dentier ou un pont produirait un résultat adéquat, le régime effectuera le remboursement pour ce service et les services connexes en fonction du coût d'un dentier ou d'un pont, selon le service le moins cher</li> </ul>
Orthodontie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % pour les adultes et les enfants</li> <li>• Maximum de 3 500 \$ à vie</li> <li>• Les paiements forfaitaires faits à l'avance ne sont pas admissibles</li> </ul>

**Le sommaire des garanties se trouve aussi sur le site Web OSSTF Benefits, [osstfbenefits.ca/fr](http://osstfbenefits.ca/fr).**

## Ce que vous devriez recevoir au cours des prochaines semaines si vous êtes admissible au régime d'assurance



**1**



### Inscription au régime

Dans les 3 à 4 semaines qui suivront votre admissibilité au régime, le RAEO vous enverra un courriel d'inscription à votre adresse électronique du conseil scolaire, vous invitant à vous inscrire à votre nouveau régime d'assurance. Vous aurez 31 jours civils après la réception du courriel pour vous inscrire en ligne, vous et les membres admissibles de votre famille.

Si vous ne recevez pas de courriel d'inscription dans les 3 à 4 semaines qui suivent votre admissibilité, appelez les Services d'assurance du RAEO au 1 866 783-6847.



**2**



### Primes d'assurance

Dans le cadre du processus d'inscription, vous verrez les primes mensuelles que vous aurez à payer (s'il y a lieu) par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Une fois votre inscription terminée, votre premier paiement de prime peut inclure des primes rétroactives dues à compter de la date d'entrée en vigueur de votre couverture, et le montant cumulé sera déduit. Cela pourrait être le cas selon la date de réception et du traitement de vos données d'inscription.

Par exemple, si vous avez commencé un emploi permanent ou occasionnel à long terme admissible le 4 février et que votre prime mensuelle à votre charge est de 55 \$, votre prime totale pour mars comprendra les primes rétroactives dues pour février et s'élèvera à 110 \$.

Si les primes ne sont pas reçues (p. ex., en raison d'une insuffisance de fonds), votre couverture sera suspendue.



**3**



### Votre carte avantages et votre livret d'assurance

Lorsque vous aurez complété le processus d'inscription

Si vous avez choisi de participer à l'assurance maladie, vous recevrez une carte avantages par la poste. Si vous le désirez, vous pouvez imprimer une copie de votre carte avantages avant d'en recevoir une par la poste; suivez les directives qui se trouveront dans le courriel d'inscription.

Vous pouvez consulter tous les détails de votre couverture en accédant à votre livret d'assurance sur le site des membres du RAEO.

## Important

Si vous ne terminez pas le processus d'inscription pour la date indiquée dans le courriel d'inscription, vous n'aurez que l'assurance vie de base et l'assurance MMA de base.

\*Votre demande pourrait également être considérée comme une demande tardive si vous présentez une demande d'assurance maladie et dentaire à l'avenir. Lors d'une demande tardive, l'assurance dentaire est plafonnée à 200 \$ pour les 12 premiers mois.

On exige une preuve de bonne santé (preuve d'assurabilité) pour l'assurance maladie. Si elle est approuvée, l'assurance maladie prend effet le jour de l'approbation. Il est aussi possible que l'on vous refuse l'assurance maladie pour vous et/ou vos personnes à charge admissibles après analyse de la preuve d'assurabilité.



# FAITES-EN BON USAGE!

Certains fournisseurs prônent le principe « on s'en sert ou on le perd », *mais nous croyons qu'il vaut mieux en faire bon usage, au bon moment.*



**Protégez vos régimes** afin d'en profiter pleinement le moment venu; un bienfait **pour vous, votre famille et vos collègues.**



Vos régimes couvrent 60 000 membres et leur famille.

**Les régimes d'assurance collectives de l'OSSTF/FEESO sont financés par un montant négocié par ETP (équivalent temps plein) et les contributions des membres.**



Le financement par ETP est déterminé par les négociations collectives entre l'OSSTF/FEESO, l'OPSBA et le ministère de l'Éducation.

Les régimes de l'OSSTF/FEESO sont conçus pour répondre à vos besoins en matière de santé et veillent à ce que les avantages soient viables.

Le RAEO et la Manuvie sont responsables de la gestion des régimes.

**Voici comment les régimes de l'OSSTF/FEESO vous aident :**



Ils protègent votre santé et celle de votre famille tout au long de votre carrière.

Ils vous permettent de faire face à vos besoins et aux coûts de santé quotidiens et catastrophiques.

Ils contribuent à votre santé et à votre productivité à la maison comme au travail.



**Voici comment vous pouvez nous aider:**



Utilisez ce qui est nécessaire sur le plan médical.



Recherchez vos options et obtenez un devis.



Choisissez des prestataires qui s'efforcent de vous soigner et qui ont votre bien-être à cœur.



**Vos choix ont un impact sur votre santé et la santé de vos régimes. *Faites-en bon usage!***



OTIP RAEO.



## À propos du RAEO

La gestion de votre couverture est assurée par le RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario). Depuis près de 50 ans, le RAEO est un partenaire de confiance dans le monde de l'éducation en Ontario et offre de l'assurance qui protège ce qui compte le plus : la famille, la santé et les biens. En tant qu'organisation régie par les quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario et leurs dirigeant.e.s locaux.les, ce ne sont pas les profits qui nous motivent, mais plutôt notre engagement envers la communauté. Nous gérons toute une gamme de garanties collectives, dont de l'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité de longue durée (ILD). Du traitement des demandes de règlement jusqu'à une approche attentionnée : nous aidons les membres à accéder aux soins et aux services dont ils ont besoin.

Pour en savoir plus, consultez le [raeo.com](http://raeo.com).



## Vous avez des questions?

Les représentant.e.s des Services d'assurance du RAEO sont là pour vous aider à vous inscrire et à gérer vos garanties. Si vous avez des questions après avoir reçu les renseignements sur l'inscription, veuillez nous appeler au 1 866 783-6847.

Vous trouverez également les réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet du régime sur notre page de service à la clientèle [otipraeo.com/service-à-la-clientèle](http://otipraeo.com/service-à-la-clientèle).

Pour plus d'informations sur la FSSBE de l'OSSTF/FEESO et pour consulter la foire aux questions, rendez-vous sur [osstfbenefits.ca](http://osstfbenefits.ca).



OTIP RAEO.  
Fournisseur autorisé



## Trainers Choice : votre fournisseur de bas de soutien, approuvé par le RAEO.

Vous et vos personnes à charge pouvez acheter des bas de contention médicalement nécessaires et présenter votre demande de règlement en ligne.

Consultez le [trainerschoicestockings.ca](http://trainerschoicestockings.ca)



Processus simple,  
sans paiement initial



Des produits  
de qualité



Expédition rapide  
et gratuite